



FéWaSSM A.S.B.L.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale

Rapport d'activité

Période du 01-01-2018 au 31-12-2018

Fédération des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : Rue des Fusillés, 20 – 1340 Ottignies
Courriel : fewassm@gmail.com
N° BCE : 0680.919.907

Table des matières

1. Vie de l'ASBL	2
1.1 L'objet social de l'ASBL	2
1.2 Les AG	2
1.3 Le Conseil d'Administration	3
1.4 Engagement d'un permanent à la FéWaSSM	3
1.5 La communication aux membres	3
2. Les Commissions	4
2.1 La Commission Administrative et Financière	4
2.2 La Commission Stratégique et Politique	5
2.3 La Commission Ethique et Clinique	6
2.4 Groupe de travail des Directeurs Thérapeutiques	7
3. Les Mandats	8
4. Financement des Psychologues de 1^{ère} ligne (PPL)	8
5. Rencontres avec l'AVIQ	8
6. Projet de Réforme du Décret	8
6.1 Le processus de modification décrétole	8
6.2 Les actions menées en 2018	9
7. Conclusion	10

1. Vie de l'ASBL

1.1 L'objet social de l'ASBL

Créée en 2017¹, la Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale (FéWaSSM) a pour objet de regrouper les Services de Santé Mentale agréés et subventionnés par la Wallonie (AViQ) dans le but de représenter et défendre leurs intérêts.

La FéWaSSM se positionne comme un acteur incontournable pour le politique. Elle se veut être l'interlocuteur privilégié des instances politiques et administratives et de la Société pour les questions qui concernent les Services de Santé Mentale au sens strict et un interlocuteur incontournable pour la politique de santé mentale au sens large.

Pour ce faire, la FéWaSSM développe 3 axes de travail :

- Administratif et financier
- Éthique et clinique
- Politique et stratégique

En ce sens, la Fédération des Services de Santé Mentale peut déposer des positions affirmées sur les réformes envisagées et faire des propositions de manière anticipative.

A cette fin, l'association peut notamment :

- Assurer la représentation du secteur des SSM Wallons dans les organes de concertation qu'ils soient institutionnalisés ou non.
- Défendre et promouvoir la philosophie de travail et la diversité des actions développées par les SSM.
- Renforcer les pratiques communes en s'appuyant sur l'expertise des membres.
- Rassembler et fédérer les membres.
- Favoriser la cohérence et la cohésion tant en interne qu'avec des structures concernées par la Santé Mentale au niveau régional, communautaire, fédéral.

1.2 Les AG

En 2018, une Assemblée extraordinaire (23 mars) et une Assemblée générale (28 juin) ont eu lieu.

Ces Assemblées rassemblent l'ensemble des membres. Les personnes mandatées par leur service y sont conviées, tout en étant ouvertes à l'ensemble des travailleurs.

L'Assemblée extraordinaire du 23 mars avait comme objet l'approbation du PV de l'A.G constitutive du 12 décembre 2017, l'admission de nouveaux membres, le projet de réforme du texte du Décret et réforme du financement, le Mandat à donner par l'AG au C.A concernant ce projet de réforme du texte du Décret.

¹ Le 12 décembre 2017 a eu lieu l'AG constitutive de la FéWaSSM.

L'Assemblée générale du 28 juin fût un moment consacré à l'échange d'informations, l'admission de nouveaux membres, la démission et élection de nouveaux administrateurs, le bilan des six premiers mois d'activité de la FéWaSSM, l'approbation du R.O.I.

1.3 Le Conseil d'Administration

Suite à l'A.G du 28/06/18, le Conseil d'Administration est composé de quatorze administrateurs (sur 16 postes possibles). Il se réunit mensuellement. Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a pour mission de gérer toutes les affaires de la FéWaSSM, de mettre en place les Commissions de travail et de relayer à l'AG.

Au sein du C.A, un bureau a été désigné. Il est composé d'un Président, de deux Vice-présidents, d'un Trésorier et d'un Secrétaire. Cet organe tient ses prérogatives du CA et a pour mission la gestion quotidienne de l'ASBL, le suivi, l'évaluation des orientations et des décisions prises par l'A.G et le C.A.

1.4 Engagement d'un permanent à la FéWaSSM

Le 21 décembre 2017, la FéWaSSM a introduit une demande de subvention facultative relative au financement d'une fonction de coordination en son sein. Cette demande de subvention reçut un avis favorable de la part du Cabinet le 22 novembre 2018. Ses missions seront les suivantes :

- Assurer un support pour les diverses activités de la FéWaSSM (conseil d'administration, commissions et groupes de travail, rédaction de documents, ...).
- Prendre en charge des tâches administratives (réponses aux demandes, gestion de la boîte mails, envoi de courrier, rédaction de pv de réunions, mises à jour des fichiers de contacts.
- Etablir des relations équilibrées et de réciprocité avec l'ensemble des membres.
- Développer une connaissance approfondie du secteur, de ses réalités, de ses activités, des besoins et de l'identité des membres de la Fédération.
- En concertation avec le Conseil d'Administration et sous sa responsabilité, représenter le secteur, défendre les valeurs de la Fédération auprès des pouvoirs publics, de l'opinion publique, ...
- Entretenir des outils de communication efficaces à l'égard des membres (soutenir la création/gestion d'un site internet).

1.5 La communication aux membres

Depuis sa création, la FéWaSSM met en place des outils de communication à destination de ses membres mais aussi de l'extérieur.

La mise en place d'une boîte mail propre à la FéWaSSM, la constitution de listes de contacts (et leur gestion) et la newsletter permettent à tout instant d'informer les membres au sujet

de points précis et diversifiés qui sont liés à la vie propre de la Fédération et du secteur, à l'actualité politique et aux diverses réformes. Par exemple, chaque moment significatif de la négociation de l'Avant-Projet de Décret fût l'objet d'une communication auprès des membres.

2. Les Commissions

Lors de la création de la FéWaSSM, l'objet social de la fédération mettait en avant la nécessité de développer le travail de la Fédération autour de 3 axes de travail : administratif et financier, éthique et clinique, politique et stratégique (Statuts : Art. 33).

Pour ce faire, la FéWaSSM a mis en place des commissions de travail. Ce sont des organes de concertation et de consultation indispensables au développement de l'activité de la Fédération. Ces commissions sont ouvertes à tout acteur des Services de Santé Mentale. L'objectif est d'y déployer un espace de débat et d'échange d'informations permettant l'élaboration de propositions et de points de vue différenciés sur les différents thèmes affectant l'actualité des services et les soins qui y sont donnés.

Chacune de ces commissions poursuit des objectifs propres mais en concertation / collaboration / articulation avec les autres commissions.

Un administrateur est co-responsable du fonctionnement de chaque commission avec les participants des groupes de travail. Il a la tâche de relayer le travail qui y est mené ainsi que les propositions émises par chaque commission auprès du C.A

Chaque commission aborde notamment les diverses propositions qui pourront être faites au Pouvoir Subsidiant et Politique en vue de modifications décrétales selon les différents axes qu'elles traitent. C'est aussi à partir de la réflexion menée au sein de ces différents groupes de travail et en interaction les uns avec les autres que sont alimentées les rencontres avec l'AVIQ.

La transmission du travail de chacune de ces commissions vers le Conseil d'administration permet à celui-ci de prendre position et de prendre les mesures utiles pour soutenir les acteurs des services.

2.1 La Commission Administrative et Financière

Cette Commission aborde les différents aspects de gestion administrative et financière d'un SSM, les questions de législation sociale et les modalités de financement qui sont à la base du bon fonctionnement du secteur et de tout Service. Le Groupe de travail rassemble aussi les informations utiles pour démontrer la situation financière réelle dans laquelle les services se trouvent en vue d'une interpellation politique. Dans cette commission, les participants abordent aussi les diverses propositions qui pourront être faites au Pouvoir Subsidiant en

vue de modifications décrétales sur les aspects de subsidiation. Enfin, c'est à partir de la réflexion menée au sein de ce groupe de travail, en interaction avec les autres groupes de travail, que sont préparées les rencontres avec l'AVIQ. D'autres points sont abordés en fonction de l'actualité des besoins. En voici quelques-uns de manière non exhaustive : évolution de l'outil easy fiche, benchmarking de modes de financement d'autres secteurs, indicateurs, barèmes, montant des consultations, évolution des aides à l'emploi, ...

En 2018, la Commission s'est réunie neuf fois et a rassemblé 24 membres. Parmi ces réunions, il y eut deux réunions en délégation de la Commission à l'AVIQ. Selon le thème abordé, des experts externes ont été invités.

En 2018, la Commission a travaillé principalement sur trois grands axes :

1. L'Avant-Projet de Décret et les modifications du financement : évaluation des scénarii, simulations, propositions élaborées en Commission.
2. L'AVIQ : suivi des subsides et de leur calendrier, ANM, indexation, préparation des rencontres avec l'Agence, interpellations préparées en Commission.
3. La réalité administrative et financière des services : échange d'expériences (tarifications, comptes d'exploitation, rémunération des psychiatres, etc.), inspections, RGPD, informatisation des services et coût que cela entraîne (interpellation AVIQ), législation, RASSH-PSSM-Décomptes,

2.2 La Commission Stratégique et Politique

La Commission Stratégie et Politique poursuit différents objectifs, dont celui de recueillir un maximum d'informations provenant des différents niveaux de pouvoir (réponses à des questions parlementaires, nouveaux décrets, rapports KCE...) concernant / impactant de près ou de loin les SSM dans leur financement, leur fonctionnement, leurs missions, en ce compris l'Aide à la Jeunesse, l'Emploi... mais aussi de proposer des stratégies de réactions à ces informations recueillies ainsi que des interpellations adaptées (courriers, questions parlementaires, demande de rencontre des cabinets et administrations...) en lien avec les préoccupations / difficultés rencontrées par les SSM sur le terrain. Lorsque cela s'avère nécessaire, elle propose d'effectuer un recensement exhaustif et une synthèse des données à recueillir auprès des SSM, en lien avec les préoccupations identifiées.

Quelques exemples de thématiques concernées : l'adaptation du décret SSM, la philosophie et l'avenir de la Structure SSM, l'intégration des subventions facultatives dans les agréments, le futur système d'encodage du RASH, la position des SSM quant à la redéfinition de la première ligne de soins, les politiques développées en santé mentale, le développement des outils de communication de la Fédération...

En 2018, il y eut sept réunions qui ont rassemblé une dizaine de participants. Ces réunions ont porté sur :

- la révision du Décret ;
- les moyens de communication de la Fédération à développer en 2019 et 2020 ;

- les passerelles avec les autres Commissions/ Groupe de travail DT (Agenda électronique et recueil de données AVIQ, JADE-TOPAZ, la fonction de direction administrative, l'évaluation, la pénurie de psychiatres, ...).

Les perspectives 2019 sont les suivantes :

- La rédaction d'un organigramme de la Fédération.
- La mise en place d'un Groupe de travail pour la création d'un site internet.
- La mise en place d'un Groupe de travail pour l'organisation d'une journée « Portes Ouvertes » du secteur SSM.
- Les réformes en santé mentale : suivi de l'actualité et propositions de réactions/stratégies à mettre en place.

2.3 La Commission Ethique et Clinique

L'objectif principal de cette Commission est de défendre la spécificité du travail en SSM dans le champ ambulatoire dont l'essence même est d'être au chevet de personnes fragilisées d'un point de vue psychique. Au sein des équipes des SSM, plusieurs métiers travaillent avec un même patient. Ainsi, accueillants, logopèdes, médecins, psychologues, travailleurs sociaux etc. participent à l'identité du service. Plutôt que d'être des pratiques juxtaposées les unes à côté des autres, elles cherchent une cohérence interne au sein des pratiques déployées par les services.

Dans le texte sur l'identité des SSM² rédigé en 2016 il est mentionné : « *La pluridisciplinarité permet une prise en charge intégrée visant une mise en commun respectueuse des savoirs et spécificités de chaque professionnel. Elle est également un soutien pour chaque intervenant lorsqu'il est face à des situations cliniques complexes. La référence à l'équipe permet d'amener du tiers par rapport au travail de chacun. La réunion clinique hebdomadaire est la pierre angulaire du travail au sein de nos services : c'est cet espace-temps propre à l'équipe qui participe à l'élaboration du travail clinique. Elle rassemble l'ensemble des prestataires du service. Chaque fonction donne une couleur particulière au travail en SSM et à la population consultante. Médecins (pédo)psychiatres, psychologues, assistants sociaux, logopèdes, infirmiers, secrétaires, etc. ; y œuvrent ensemble. »*

Les objectifs spécifiques que poursuit la Commission sont les suivants :

- Approfondir la clinique qui est la nôtre en SSM, et affiner notre identité.
- Comprendre et mesurer les effets des évolutions sur cette clinique.
- Comprendre et détailler les processus qui animent communément et de façon différenciée les SSM.
- Elaborer l'identité de chaque profession, élaborer les conditions de la pluridisciplinarité.

² Cf. annexes.

En 2018, la Commission Ethique et Clinique s'est réunie mensuellement. En moyenne, ces réunions ont rassemblé une quinzaine de cliniciens occupant différentes fonctions en SSM ainsi qu'un représentant d'utilisateur et une personne de l'équipe du Crésam.

Si l'objectif de la Commission est de se pencher sur des thèmes spécifiques au travail clinique, l'actualité liée à l'Avant-Projet de Décret a régulièrement bousculé son travail.

- Les différentes réunions ont porté sur :
- Les spécificités de la temporalité du travail clinique en SSM.
- Une rencontre avec le professeur Lorant suite au rapport KCE sur l'organisation des soins de santé mentale en Belgique.
- Un travail de réflexion autour de l'article de l'APD sur le bilan du suivi et la production d'un argumentaire à ce sujet.
- Un travail de réflexion sur les différents aspects liés à l'évaluation en SSM
 - L'évaluation du fonctionnement des SSM : par l'équipe avec statistiques internes et réflexions qualitatives, par les usagers, par les services partenaires, par l'AVIQ.
 - L'évaluation du suivi clinique : avec l'équipe et le DT, avec l'utilisateur dans le déroulé du suivi, avec les formateurs et superviseurs.

Ce travail de réflexion autour du bilan du suivi et sur la question de l'évaluation du travail clinique a conduit à une proposition de reformulation du passage de l'Avant-Projet de Décret sur le bilan du suivi.

Les perspectives 2019 : la Commission poursuivra ses travaux pour approfondir et affiner les modalités d'évaluation du fonctionnement des SSM et des suivis cliniques afin de soumettre une proposition à la FéWaSSM et à la Région Wallonne.

2.4 Groupe de travail des Directeurs Thérapeutiques

Ce groupe de travail est né dans le cadre de l'Avant-Projet de décret. Il s'est réuni trois fois en 2018. Il a rassemblé entre cinq et quinze participants. Il s'est penché sur différents éléments de l'Avant-Projet :

- sur l'obligation, pour chaque patient, d'un suivi psychologique ou psychiatrique ;
- sur les publics prioritaires, définition proposée au Cabinet ;
- sur la définition de la fonction de DT dans le décret ;
- sur l'accès au dossier de l'utilisateur après le décès du bénéficiaire ;
- sur le financement du personnel et les moyens budgétaires complémentaires.

Ces rencontres furent également l'occasion de diffuser des informations sur le travail de la délégation et sur les priorités de refinancement des moyens.

Les DT ont par ailleurs marqué leur souhait de maintenir ces rencontres, ces échanges d'expérience et d'informations sur l'actualité...

3. Les Mandats

- La FéWaSSM est membre de l'AG de l'UNIPSO depuis mai 2018 et membre de la FASS et de l'UNISOC. A l'UNIPSO, la FéWaSSM participe au GT ANM et GT UNIPSO-AVIQ.
- La FéWaSSM est membre du Crésam. Elle y est représentée à l'AG, au CA et au comité de pilotage.
- Les SSM sont représentés à l'organe de concertation 107 (réforme en santé mentale pour adultes).

4. Financement des Psychologues de 1^{ère} ligne (PPL)

Suivi de la réforme et rédaction d'un courrier par la FéWaSSM qui a été adressé au Conseil Supérieur de la Santé et aux Ministres de la Santé (Mmes De Block et Gréoli)

5. Rencontres avec l'AVIQ

La FéWaSSM est un interlocuteur de l'AVIQ. En 2018, il y a eu plusieurs réunions FéWaSSM - AVIQ (8/02/2018 - 14/03/2018 – 03/05/2018- 26/06/2018)

Ces rencontres ont abordé différents points :

- RGPD, Prescription électronique, Informatisation des services, les obligations de droit social non-subsidiées, projet de réforme décrétole, ...
- Subventions : régularisation ANM PFA, report des soldes d'ANM, indexation de la 1^{ère} avance 2018, ...
- Fonctionnement de l'AVIQ : POC, organigramme, ...

6. Projet de Réforme du Décret

La FéWaSSM a participé au processus de révision du décret qui a débuté en 2015 et a connu des fortes avancées en 2018, pour finalement ne pas aboutir. En décembre 2018, la FéWaSSM a informé la Ministre qu'elle ne pouvait donner un accord sur la suite du processus de révision du décret que moyennant la prise en compte et l'adaptation de différents points qui font obstacles à l'adhésion du secteur.

6.1 Le processus de modification décrétole

En début de législature, Madame la Ministre Gréoli a repris les travaux entamés et avortés par le Ministre Prévot visant à adapter le texte décrétole souhaité par le secteur compte tenu de l'évolution de sa réalité (réformes en Santé Mentale, saturation de l'offre, moyens financiers insuffisants, ...).

En février 2018, la FéWaSSM fut invitée par le Cabinet afin d'être informée de la proposition de l'Avant-Projet de Décret et d'étudier la faisabilité de l'adaptation du texte du Code Wallon.

En juin 2018, l'A.G donna mandat au C.A de poursuivre le travail d'écriture du décret pour autant que la simulation financière soit positive et avec l'exigence de co-écriture des arrêtés d'application.

En juillet 2018, la FéWaSSM refusa de poursuivre les travaux compte tenu des incertitudes sur la survie financière des services à moyen terme.

En septembre 2018, le secteur est cependant informé du passage de l'Avant-Projet de Décret en première lecture au Gouvernement Wallon d'une part, et de la mise en place d'un groupe de travail (6 réunions) sur les arrêtés du nouveau décret.

Face à cette annonce, le C.A décide une double stratégie : être présent au groupe sur la rédaction des arrêtés, d'une part et déployer des actions en vue de faire entendre la position de la FéWaSSM, d'autre part.

En octobre 2018, le groupe consultatif élargi sur la rédaction des arrêtés se met en place. Avec d'autres acteurs (Syndicats, administration, cabinet, UNESSA, Santhéa, usagers), la FéWaSSM est invitée à y participer.

Lors de la rencontre avec la ministre en octobre 2018, différentes propositions émergent (FF, Publics prioritaires, mode de financement, Obligations Légales, utilisation du non consommé). La Ministre s'engage à une réécriture de l'exposé des motifs, à une valorisation des frais de fonctionnement et à des moyens complémentaires pour les publics prioritaires.

Les réunions prévues sur les arrêtés deviennent des réunions sur le texte du projet de décret suite à la rencontre FéWaSSM/Cabinet. Malgré d'importantes avancées, des obstacles majeurs restaient présents et ne permettaient pas l'assentiment du secteur à cette réforme. A la mi-décembre 2018, un avis dans ce sens a été remis à la Ministre.

6.2 Les actions menées en 2018

- Préparation d'un dossier de presse avec, notamment, l'écriture d'un texte déplorant la première version de l'exposé des motifs.
- Contacts avec la presse. Deux articles sont publiés suite à une première rencontre avec un Journaliste.
- Mobilisation en nombre lors de la semaine de la santé mentale. Intervention lors du colloque du 8 octobre avec distribution d'un tract lors de l'accueil et lecture du texte en fin de journée.
- Rédaction d'un communiqué de presse.
- Réécriture d'un texte sur base du 1^{er}, en affinant notre position sur l'avant-projet de décret, en l'état.

- Mi-décembre 2018, la FéWaSSM rédige un courrier à l'attention de la Ministre mettant en évidence les obstacles majeurs qui restaient présents et ne permettaient pas l'assentiment du secteur à cette réforme.

7. Conclusion

L'année 2018 fût une année riche pour la FéWaSSM et sa structuration interne. Cette année a permis à la FéWaSSM de poursuivre son assise tout en étant régulièrement bousculée par le calendrier et l'actualité politique.